

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 MARS

M. ANTOINE

M. Antoine, qui comme on le sait est Alsacien, a donné sa démission de député au Reichstag pour rentrer en France.

Aussitôt chacun se l'arrache et prétend l'employer aux usages les plus divers.

Les « patriotes » cadettistes s'en sont emparés et prétendent le brandir contre les patriotes anti-cadettistes. Ceux-ci s'accrochent à ses basques pour le soustraire aux « étreintes malsaines de l'opportunisme ». Et tous couvrent leurs efforts d'un manteau de « patriotisme ».

Pauvre noble mot *patriotisme*, quel dégradant abus on en fait ! Le patriotisme s'affirme par des actes, non par des contorsions et des cris.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que la rentrée de M. Antoine a indubitablement une portée politique ; ses amis ont voulu donner sinon un chef, du moins un porte-drapeau aux patriotes français qui mettent au premier plan de leurs préoccupations la révision du traité de Francfort. Ce n'est pas une contre-ligue, ni une association proprement dite qu'on projette, mais un courant, un mouvement.

Le *Matin* rapporte que M. Antoine, dans un entretien qu'il a eu avec un de ses amis, à Nancy, a rappelé qu'il avait toujours considéré comme son premier devoir d'éviter au gouvernement français tout embarras, et il était convaincu que ses amis et ses compatriotes partageaient sa manière de voir à cet égard.

M. Antoine déclare qu'il ne rentre nullement en France pour fonder une Ligue des Patriotes, ni pour chercher une candidature en France.

A LA CHAMBRE

La gravité de l'état du marché financier de Paris donnait un caractère très intéressant à la question soulevée par M. Laur sur la crise du cuivre. Au conseil des ministres, il avait été décidé que le garde des sceaux seul répondrait. Mais il était facile de prévoir que le ministre des finances serait amené à la tribune pour fournir des éclaircissements sur le rôle joué par le Comptoir d'Escompte et par la Banque de France. L'Union des droites, de son côté, avait longuement discuté la question.

INTERPELLATION LAUR

A 3 h. 1/2, M. Laur montait à la tribune et développait son interpellation. Le député de la Loire a rappelé d'abord les engagements pris par le ministre de la justice, M. Fallières, l'an dernier, de réprimer tout accaparement illégal du cuivre, et d'appliquer au besoin l'article 419 du Code pénal contre les syndicats spéculateurs. Or, depuis, le gouvernement a laissé le syndicat international se livrer à une gigantesque opération, atteignant sept cent millions au comptant et plus de deux milliards à terme. Il a manqué à son premier devoir en n'arrêtant pas cette spéculation effrénée, en laissant le Comptoir d'Escompte, placé sous la surveil-

lance de l'État, engager son capital social, ses réserves et plus encore. Il fallait s'armer de la loi et rompre des engagements illicites. On dégageait ainsi le Comptoir d'Escompte. M. Laur a accusé le syndicat d'avoir ourdi un international complot contre le marché financier.

M. Laur a même évoqué l'hypothèse d'une guerre et déclaré que la ruine du marché de Paris aurait pour résultat de nous priver des ressources nécessaires pour l'entrée en campagne. Ces accusations ont soulevé de vives protestations au banc ministériel. C'est une besogne anti-patriotique que vous faites ! a-t-on crié à M. Laur. Voilà bien, ripostait celui-ci, ce Parlement où il n'est plus permis de parler des intérêts de la patrie.

M. Rouvier intervient et s'écrie : « Mais c'est un roman-feuilleton à donner à vos journaux que nous a débité M. Laur ! Je ne puis discuter une thèse aussi puérile — je n'ajoute pas : honnête — et j'écarte avec un sentiment d'indignation une interpellation qui n'offre pas un caractère sérieux. »

Telle a été la réplique du ministre des finances. Il eut fallu entendre les vociférations du groupe ouvrier ! Toutefois M. Rouvier a daigné raconter à la Chambre comment avait été opéré, sous son initiative et sur ses conseils, le sauvetage du Comptoir d'Escompte, dans l'unique but d'épargner au commerce et au marché financier une crise dont il ne saurait envisager « sans terreur » l'intensité et la durée. Le ministre des finances a déclaré, pour donner une idée de cette crise redoutable, qu'à l'heure actuelle il y avait en dépôt, dans les caisses des grands établissements de crédit, une somme exigible, en 48 heures, de un milliard !

Moins heureux que son collègue, le ministre de la justice a soulevé les réclamations, les murmures et parfois les huées d'une partie de la Chambre. Tout en déclarant qu'il entendait réprimer les accaparements, appliquer la loi aux coupables, après une enquête menée activement, M. Thévenet a voulu sommer M. Laur de déposer une plainte et de la signer. Mais cela regarde vos procureurs ! lui a-t-on crié de toutes parts. M. Lejeune a comparé l'initiative du gouvernement en cette affaire avec son indifférence dans le krach Panama qui intéressait, il est vrai, la petite épargne.

M. le garde des sceaux a regagné son banc sous une tempête de huées. Il n'a pas recueilli un seul applaudissement. La magistrature républicaine a un drôle de chef à sa tête.

La presse étrangère et le général Boulanger

Le *Journal de Genève* s'exprime comme suit :

« Le général affirme bien qu'il veut la République, mais comme la République qu'il veut n'existe pas et qu'il la décrit en termes trop vagues et sous des couleurs trop belles pour qu'on puisse y voir autre chose qu'un idéal, un être de raison, son républicanisme ne l'engage à rien. Est-ce qu'Auguste, est-ce que Napoléon ne se considéraient pas comme les continuateurs et les sauveurs de la République, de la vraie, celle qui s'incarnait dans leur moi souverain ? »

« On remarquera en effet que, contrairement à l'habitude de tous les chefs de partis et conformément à celle de tous les prétendants, M. Boulanger donne à ses déclarations la forme personnelle à l'exclusion de la forme collective ; il ne met pas ses auditeurs de moitié dans ses pensées ; il ne dit pas *nous*, il dit *je*. C'est lui qui ouvre la porte et c'est lui qui la ferme. Et lorsqu'il leur promet toutes les formes de la liberté, y compris la liberté de conscience, qu'il a habilement gardée pour son mot de la fin, ce n'est pas au nom du pays, c'est en son nom, sous sa garantie et comme une faveur personnelle. Cela dit assez comment il est républicain et de quelle République il s'agit. »

Le *Times* examine les conséquences que pourrait avoir sur la politique internationale l'avènement au pouvoir du boulangisme. Le journal anglais fait remarquer que, malgré toutes ses déclarations pacifiques, le général Boulanger doit s'attendre à être mis un jour en demeure de rendre à la France la haute influence qu'elle aspire à récupérer sur le monde. C'est avant tout, en effet, cette promesse qui a attiré sur lui les regards de ses compatriotes. Dans la situation actuelle des gouvernements européens, dit le *Times*, l'introduction d'un nouvel élément de trouble ne saurait être envisagée sans alarme.

DÉSISTEMENT DE M. VEIL-PICARD CONTRE M. WILSON

Se souvient-on encore de tout le bruit qui se fit, il y a quelques mois, à propos de la publication d'un document signé par M. Veil-Picard et dans lequel ce personnage s'engageait à verser 40,000 francs à celui qui lui annoncerait le premier sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur ?

L'intéressé jeta les hauts cris. Il allait poursuivre en diffamation la *Petite France* et M. Wilson. On verrait ce qu'il en coûte de calomnier les honnêtes gens !

Tout à coup, le bruit s'est apaisé. On ne savait même plus bien quand l'affaire viendrait devant les tribunaux. On n'en parlait plus.

Aujourd'hui on apprend que M. Veil-Picard « a reconnu que la bonne foi de la *Petite France* ne pouvait être suspectée et que le faux dont il se plaignait n'émanait pas de sa rédaction. »

En conséquence il retire sa plainte. Le document a été publié, M. Veil-Picard l'a déclaré faux, la *Petite France* a maintenu qu'il était authentique. On choisira entre les affirmations de MM. Wilson et Veil-Picard. Quant à expliquer les véritables motifs de cette reculade, ce serait peut-être difficile.

CRIS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le *Journal officiel* a publié la loi relative aux annonces sur la voie publique. En voici le texte, qui porte la date du 49 mars :

« Article premier. — Les journaux et tous les écrits ou imprimés distribués ou vendus dans les rues et lieux publics ne pourront être annoncés que par leur titre, leur prix, l'indication de leur opinion et les noms de leurs auteurs ou rédacteurs. »

« Aucun titre obscène ou contenant des imputations, diffamations ou expressions injurieuses pour une ou plusieurs personnes ne pourra être annoncée sur la voie publique. »

« Art. 2. — Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies d'une amende d'un franc à quinze francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un jour à cinq jours. Toutefois, l'article 463 du Code pénal pourra toujours être appliqué. »

Pourquoi le Sénat a-t-il voté cette loi à toute vapeur, sans attendre même que le rapport en fût distribué ?

« Il est impossible, a dit M. le sénateur Le Breton, il est impossible, à la lecture si rapide du rapport, de se rendre compte de la proposition. Je demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance. »

Le Sénat n'a point entendu de cette oreille ; il a voté l'urgence d'abord, puis la discussion immédiate.

Cette discussion n'a même pas eu lieu et pour cause. Personne n'étant prêt, personne n'a demandé la parole sur la discussion générale.

Celle-ci étouffée, on a passé à la discussion des articles. M. Griffe a demandé la parole... Aussitôt des exclamations prolongées se sont élevées des bancs de la gauche.

« Il faut donc voter sans savoir ce dont il s'agit », s'est écrié M. le sénateur Mayran.

« On ne sait vraiment pas ce qu'on vote ! » ont ajouté de nombreuses voix à droite.

Peine perdue ! M. Griffe, en présence de la vive opposition de ses collègues de gauche, est retourné à son banc.

Et l'on a voté, sans discussion, le projet, avec cette satisfaction morale que M. Le Royer exprimait ainsi béatement :

« Messieurs, c'est à tort que vous protestez. Chacun est, comme vous, juge de sa propre conscience » !!!.....

Pourquoi donc tant de hâte ?

Une réflexion entendue dans les couloirs pourrait bien nous donner la clef de ce mystère :

« Il faut absolument, disait un sénateur républicain, que ce projet soit voté ce soir. » Quel événement attendait-on ?

Serait-ce l'une de ces révélations annoncées par la presse boulangiste sur les indignités ministérielles ?

Et, ma foi ! on serait bien près de la vérité. Les ministres vont pouvoir désormais dormir tranquille. Ils n'entendront point sous leurs fenêtres, dans les rues, sur les boulevards, l'annonce scandaleuse de révélations promises !

INFORMATIONS

La *Gazette de France* met le général Boulanger en demeure de se prononcer carrément sur l'article de SA loi militaire qui enrégimente le clergé de France pendant vingt-cinq ans.

Le général Boulanger aurait d'autant plus de raison de dire un mot sur ce point capital de la question, qu'il est l'auteur de cette loi ; qu'il l'a votée et aggravée odieusement en ne cédant

même pas à M. de Mun, un ami cependant, sur la disposition des « ambulances » et des « exercices » en temps de paix.

Les catholiques doivent attendre la réponse avant de se faire boulangistes.

#### LA FUTURE CHAMBRE

Voici le texte du projet qui a été adopté par la commission, d'accord avec le ministre de l'intérieur, pour le renouvellement partiel de la Chambre :

« Article premier. — L'article 15 de la loi organique du 30 novembre 1875 est remplacé par la disposition suivante :

» Les députés sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. A cet effet, les arrondissements sont répartis en deux séries contenant un nombre égal de députés, conformément au tableau annexé à la présente loi. Au début de la première session, il sera procédé par la voie du tirage au sort à la désignation de la série qui devra être renouvelée à l'expiration de la première période triennale.

» Art. 2. — Sauf le cas de dissolution prévu et réglé par la Constitution, les élections de la moitié des membres de la Chambre des députés ont lieu tous les trois ans, le premier dimanche d'octobre. Les scrutins de ballottage ont lieu le troisième dimanche d'octobre.

» La première période triennale commencera le 4 octobre 1889.

» Art. 3. — En cas de dissolution, les deux séries seront renouvelées intégralement, et les départements de la série qui était à renouveler la première formeront la série soumise au premier renouvellement triennal.

» Art. 4. — En cas de vacance par décès, démission, invalidation, déchéance ou option, il sera pourvu à la vacance dans le délai d'un mois.

» Il ne sera pas pourvu aux vacances survenues à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1889 dans les arrondissements où il y a lieu à renouvellement.»

Nous lisons dans la *Petite République* :

« Nous apprenons que M. Joubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, vient d'être mis en demeure de donner sa démission, n'ayant pu faire face à ses engagements qui étaient de 15 millions.

» M. Joubert était fort engagé dans l'affaire des cuivres. »

Aujourd'hui vendredi, dîner suivi de réception intime chez le duc et la duchesse de la Trémoille.

Parmi les convives du dîner : le duc et la duchesse de Chartres.

Le duc d'Orléans, qui vient d'achever son année d'instruction militaire pratique aux Indes, s'embarquera le 22 mars à Bombay pour rentrer en Europe.

Le prince s'arrêtera quelques jours en Égypte et sera de retour en Angleterre dans le courant d'avril.

Avec beaucoup de raison, le *Triboulet* trouve que le Gouvernement, non content de nous avoir rendu M<sup>sr</sup> le duc d'Aumale académicien, devrait aussi nous rendre M<sup>sr</sup> le duc d'Aumale général.

« M<sup>sr</sup> le duc d'Aumale, dit le *Triboulet*, est prince du sang, de ce sang de France, qui impose de si grands devoirs qu'on le croit inférieur à lui-même dès qu'il ne donne pas des qualités supérieures ; mais le prince est aussi un soldat vaillant et un chef d'armée incomparable : nous attendrons qu'on nous rende le général. Le rappel de l'exil n'aurait pas de sens si l'on n'allait pas jusqu'au bout de cette réparation tardive.

» Alors, peut-être, M. Boulanger pourra, lui aussi, rentrer dans l'armée et saluer le « jour béni » qui lui permettra de servir sous les ordres de son ancien chef. »

Bravo ! Triboulet !

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On nous prie d'annoncer que ce soir, à 8 heures, ainsi que tous les vendredis de Carême, le R. P. Dâge donnera à Saint-Pierre une conférence spéciale pour les hommes.

On lit dans la *Patrie* :

« Le ministre des cultes a donné des instructions à tous les membres du Parquet en province pour faire surveiller les sermons des ecclésiastiques pendant les stations du Carême. Le ministre de l'intérieur a été avisé de cette décision pour faire prendre, de son côté, les dispositions qu'il jugera nécessaires.

» Commissaires et agents de police seront donc dans l'obligation de passer leur vie à l'église, surtout le dimanche, puisqu'il y a sermon à toutes les messes.

» Cette obligation ne les amusera peut-être pas beaucoup, mais elle leur permettra de compléter leur instruction religieuse. »

### INTENDANCE MILITAIRE DU 9<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE AVIS URGENT

Un assez grand nombre de vacances se produiront parmi les commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire de la 9<sup>e</sup> région, lors du renvoi de la classe libérable dans quelques mois. Avis est donné aux jeunes gens, notamment à ceux qui vont être appelés devant les conseils de révision, que les engagements ne sont ouverts que jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril seulement pour cette catégorie de commis.

Ceux de ces jeunes gens qui seraient dans l'intention de profiter de ces vacances devront donc se présenter sans retard aux Sous-Intendants militaires de la résidence la plus rapprochée, afin de passer le petit examen prescrit en pareil cas et de recevoir tous les renseignements nécessaires, le cas échéant, pour leur engagement.

Tours, le 19 mars 1889.

L'Intendant militaire directeur des services administratifs du 9<sup>e</sup> Corps d'Armée,  
A. THIEVARD.

### VÉTÉRINAIRES DIPLOMÉS

De l'état des vétérinaires diplômés établis dans le département, nous extrayons les noms de ceux appartenant à notre arrondissement :

Victor Gautier, à Doué (école de Toulouse), reçu le 3 août 1860.

Louis-Étienne Hatin, à Saumur (école d'Alfort), reçu le 28 août 1834.

Eugène Lepoudré, à Montreuil-Bellay (école de Toulouse), reçu le 4 août 1853.

Omer Meunier, à Vihiers (école de Toulouse), reçu le 30 juillet 1872.

Pierre-Louis Paireault, à Saumur (école de Toulouse), reçu le 3 août 1866.

Paul-Juvénal Richard, à Saumur (école de Lyon), le 15 juillet 1877.

MM. David, directeur de l'école de la rue des Bons-Enfants, à Cholet, et Bellanger, directeur de l'école de la rue des Cordeliers, à Angers, ont été élus, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, délégués au congrès international de l'enseignement primaire.

Avec les noms que nous avons publiés, la délégation se trouve donc aujourd'hui au complet.

COURCHAMPS. — Le vigneron Gauducheau, en bêchant une vigne, a trouvé les ossements d'un mort. Le squelette était entier et très bien conservé.

Le docteur Gaudrez et les gendarmes de Montreuil-Bellay se sont transportés à Courchamps, dimanche 17 mars, à quatre heures du soir, pour examiner le squelette.

M. le Procureur de la République s'est également trouvé sur les lieux.

Il est certain qu'un crime a été commis, mais à une date éloignée.

Le squelette mesure 1<sup>m</sup>80 de long, c'est celui d'un homme ; les os sont tous entiers, bien conservés, mais ils se cassent au moindre choc. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

ANGERS. — Le maire d'Angers a envoyé aux journaux de la ville une note concernant le piédestal à faire pour le buste de Grégoire Bordillon.

Les conditions du concours sont indiquées ainsi que la somme qui est de 2,500 fr.

Ce ne sont que des artistes angevins qui concourront.

Les projets devront être remis le 9 pour être exposés dans la salle du conseil les 10 et 11 avril. La décision de la commission sera connue le 12.

Nous extrayons les lignes suivantes du compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal :

« M. Quélin lit un rapport sur les fêtes que l'on prépare à Beaurepaire et à Grégoire Bordillon. Pour donner plus d'éclat à ces solennités, il dit que les deux monuments ne peuvent être inaugurés le même jour. Beaurepaire sera dressé de pied en cap sur le pont du Centre le 14 juillet, mais on devra choisir le jour de la Fête des fleurs pour monter son piédestal, dans la Doure, le buste de Grégoire Bordillon.

» L'honorable rapporteur, en qualité d'astronome qui lit dans les astres, prédit que les honneurs rendus à la mémoire de ces grands hommes ne manqueront pas d'attirer sur la ville les faveurs d'en haut. Donc, nous aurons du beau temps le jour de la Fête des fleurs et au 14 juillet.

» Aussi le Conseil vote-t-il d'enthousiasme une somme de 2,500 francs pour le piédestal de Grégoire Bordillon ; seront admis au concours tous les artistes d'Angers, de Saumur, de Cholet, de Saint-Barthélemy et des autres communes du département. »

Morte de misère. — Un huissier apportant un exploit à M<sup>me</sup> Hortense Hubert frappa à plusieurs reprises à la porte ; voyant qu'on ne lui ouvrait pas il entra, et vit cette femme étendue sur son lit, avec un chat à ses pieds.

Elle était morte. Le médecin a constaté que cette malheureuse était morte de misère depuis deux ou trois jours. (*Ralliement.*)

### ÉBOULEMENT AUX CARRIÈRES DE TRELAZÉ

Un éboulement considérable s'est produit, la semaine dernière, à la carrière à ciel ouvert de Trelazé. Heureusement il était prévu, aussi n'y a-t-il pas eu d'accident de personnes à déplorer. Le matériel et les ouvriers avaient été retirés la veille.

L'éboulement s'est produit à la paroi nord de la carrière, entraînant le rocher d'ardoise et la terre jusqu'à vingt mètres de la route départementale n<sup>o</sup> 4 et ébranlant les maisons du village La Romaine, maisons qui appartiennent à la Compagnie et qui étaient devenues désertes il y a huit mois.

On peut évaluer à 40,000 mètres cubes le volume de l'éboulement.

La carrière de Trelazé occupait 70 ouvriers ou journaliers d'a-bas, et 210 fendeurs. On pense qu'ils n'auront pas à supporter de chômage. On va en employer une partie aux carrières de La Chesnaie.

On prévoit qu'un autre éboulement consi-

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

— Restez, monsieur le marquis, ne partez pas encore, car ceux de la nation viennent d'arriver à Morlaix. Ils sont dix y compris le bourreau. Hélas ! que le bourreau est prompt. Les têtes roulent sur la place de Morlaix comme les glands dans un bois après un orage. Restez, monsieur le marquis, ô ciel ! ne partez pas. Car ceux de la nation vous cherchent.

— Alors, je vais me cacher au fond du bois de Sazec. Adieu, Saladin, adieu, mon bon fermier. Adieu, Anné sa femme. Adieu, leur fille Bellah. Car, si ceux de la nation me trouvaient dans votre maison, ils vous couperaient la tête.

— Restez dans notre maison, restez, monsieur le marquis. Nous aimons mieux avoir la tête coupée que de vous savoir en péril. — Un marquis de Rosmeur ne prend pas la vie des siens, mais, pour les siens, il donne plutôt sa vie. Vous avez beau prier, je vais me cacher dans le bois. Car si ceux de la nation me trou-

vaient dans votre maison, ils vous couperaient la tête.

— Que chasses-tu, Bénic, que chasses-tu dans le bois ? Le chevreuil, le faisan, le lièvre ou la perdrix rouge ? C'est Yan, le plus jeune des gars de Ploénor et Perrik de Tréneur qui ont ainsi parlé : « Que chasses-tu, Bénic, que chasses-tu dans le bois ? »

— Bénic n'a pas voulu répondre, non, il n'a pas voulu répondre, mais il a ri d'un mauvais rire et Yan de Ploénor et Perrik de Tréneur se sont en allés en disant : « Que chasse-t-il si tard, que chasse-t-il dans le bois ? »

— Bénic a ri d'un mauvais rire et quand il les a vus bien loin : « Je chasse un gibier qui se vend cher à la ville. — Est-ce vrai, Tonnik, que tu l'as entendu ? Tonnik, le métayer qui s'en revenait seul, qui s'en revenait sans bruit, car la nuit commençait, et le bois était désert et Tonnik avait peur. Tonnik marchait dans l'ombre, Tonnik le métayer, et il a entendu : « Je chasse un gibier qui se vend cher à la ville. »

— Il y a une étoile rouge sur ton vêtement, Bénic. Il y a une étoile rouge toute fraîche sur ta poitrine. Il y a une étoile rouge sur ta manche droite aussi. » Ils étaient deux, le neveu et

l'oncle, de ceux qui louent leurs bras pour la journée.

— Ils étaient deux, le neveu et l'oncle, ils s'appelaient Yvon et Bénéad. Et je dis qu'ils avaient de bons yeux. Car ils n'avaient encore ni mangé ni bu, parce que le jour commençait. Et je réponds qu'ils voyaient clair. Ils ont fait dix pas pour regarder de plus près et ils ont dit : Il y a une étoile rouge sur ta poitrine, Bénic, il y a une étoile rouge sur ta manche droite aussi.

— Bénic, de fureur, a tordu la bouche. Mais, tout de même, il a répondu : J'ai trouvé un chien égaré, un chien méchant, un maudit chien fou. Il a voulu me mordre, oui-da. Avec mon bon couteau, je lui ai donné son compte.

— Ils sont partis sept des champs de Ploéneur, dès que Bénéad a eu parlé. Ils ont fouillé le bois de Sazec, trois à droite, deux à gauche, deux autres au milieu. « Tu as menti, Bénic, tu as menti. Il n'y a pas de chien mort dans le bois, mais il y a du sang sur les fougères. Bénic, il n'y a pas de chien mort. Et pourtant, une étoile rougit ta poitrine, une autre ta manche droite aussi.

— Hélas ! Seigneur Dieu ! que le spectacle est affreux à voir ! Les juges sont assis près

d'une fenêtre ouverte, afin de mieux regarder ce qui se passe sur la place et, si le bourreau se repose, de crier : « A l'œuvre, donc ! » Sur la place, l'échafaud est dressé en bon bois, solide, j'en réponds. Et, sur l'échafaud, la hache monte et descend comme le fléau de celui qui bat le grain en août. Et, pour l'attacher et pour la détacher, le bras du bourreau va comme le bras de celui qui souffle à la forge.

— Personne n'ose remuer. Ceux-là seuls remuent de force qui montent les tristes degrés. Pendant qu'ils s'avancent, les Bretons disent *Miserere*. Et un instant après les Bretons disent *De Profundis* !... Où vas-tu, Bénic, où vas-tu ? Tu es plus pâle que ceux qui soupirent en montant les degrés. Tes yeux verts ressemblent à deux tisons. Arrête-toi comme les Bretons et, comme eux, dis *Miserere*.

— Tais-toi, chanteur, et laisse moi passer. Laissez moi passer, Bretons, avec vos patenôtres. Laissez-moi passer, condamnés, avec vos soupirs. Je me moque bien du *Miserere*, vraiment, j'ai autre chose à dire.

— Il a parlé aux juges, oui. Il a parlé au bourreau, oui. Il a même parlé à la hache. Il leur a dit quelque chose, tout bas, en grand secret, et en leur faisant signe : chut !

dérable va se produire à bref délai, entraînant une partie des maisons du village La Romaine.

Le *Journal officiel* a publié un petit mouvement judiciaire dans lequel on remarque la nomination, comme procureur de la République à La Flèche, en remplacement de M. Jammes, de M. Crozals, ancien substitut à Carcassonne.

On se rappelle peut-être que c'est M. de Crozals qui fit empoigner par les gendarmes et conduire en prison le citoyen Jourdanne, en exécution d'un jugement et malgré l'intervention du préfet, qui avait de grandes sympathies pour l'ancien maire du chef-lieu de l'Aude.

MM. Floquet et Ferrouillat avaient envoyé M. de Crozals en disgrâce dans le Finistère; aujourd'hui il est nommé procureur de la République. Voilà un affront fait au précédent cabinet.

CHATELLERAULT. — On a perquisitionné chez M. Venieu, ancien président de comité de la Ligue des patriotes, à Châtellerault, qui a déclaré qu'il avait cessé d'occuper ces fonctions depuis un an environ.

#### PLUS DE FAVORITISME !...

Voici ce que nous lisons dans le *Bonhomme Percheron* :

« Le titulaire du bureau de tabacs de ma commune (Saint-Germain-des-Grois) étant mort, il y avait lieu de pourvoir à son remplacement, et 7 ou 8 candidats, — peut-être davantage — se présentaient, parmi lesquels Bousard, avec cinq ans de services militaires, Gauthier, avec cinq ans de services militaires, Levier, avec cinq ans de services militaires et la campagne de 70, etc... »

« Savez-vous qui on a nommé?... un garçon que je ne connais pas, et dont je ne prétends dès lors dire aucun mal, mais qui, de notoriété publique, n'a aucuns titres. »

« Et ce n'est point là un fait isolé; ça se passe partout de la même manière, sous un gouvernement qui se nomme la République, et par la grâce d'hommes qui ont passé leur vie à accuser l'Empire de favoritisme et d'injustice. »

« Et il y a des gens qui s'étonnent d'entendre dire qu'il est temps de donner un coup de balai là-dedans ! »

Les amis et connaissances de la famille Picherie, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre pour assister au convoi et enterrement de M. JULES PICHÉRIE, ancien bijoutier, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue du Tribunal, dimanche 24 mars, à midi et demi, et la cérémonie funèbre aura lieu à l'église Saint-Pierre.

— Les juges se sont frotté les mains. Et ils ont répondu : Merci, ce qui est dit est dit. Bénic, tu auras ta récompense. — Le bourreau a répondu : Merci, Bénic, car mon bras est lassé. — La hache a répondu : Merci, Bénic, car, à force de couper, mon tranchant s'émousse. Et un Rosmeur a la vie dure, dit-on. »

— Et, pendant qu'ils disaient : « Merci » Bénic a ouvert son manteau. Sa casaque n'avait plus de sang, non, non, elle n'avait plus de sang, mais elle était humide de l'eau de la fontaine.

— Et il en a sorti un, deux, trois mille écus. « J'achète à la nation tous les biens des Rosmeur. » Sur la place, il y avait grand silence. On entendait les dents claquer. On a entendu Bénic dire : J'achète à la nation tous les biens des Rosmeur.

— Vite, vite, les juges ont dressé le contrat. Ils l'ont signé de leur belle écriture. Et Bénic après eux, mais lui écrivait mal. Mais lui écrivait mal, car sa main frissonnait. Le diable dansait de joie et les Bretons pleuraient. Il y avait autant de larmes sur les joues des Bretons que de gouttes de sang dans leurs veines.

— Ne pleure pas, toi, marquis de Rosmeur !

## FAITS DIVERS

Il y a quelques jours, le nommé Jean N..., cultivateur à Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord), traversait une lande, située à deux cents mètres environ de sa demeure, lorsqu'un bruit léger, sous des branches d'ajoncs qui se balançaient de droite à gauche, vint tout-à-coup frapper ses oreilles.

Jetant aussitôt une grosse pierre à l'endroit où se produisait ce remuement, N... vit, à son grand étonnement, sortir de dessous les arbrustes épineux deux énormes loups qui, effrayés par cette chasse inopinée, s'enfuirent à toutes jambes.

Persuadé que ces animaux revenaient de soigner leurs petits, N..., que la vue de pareils hôtes n'avait nullement intimidé, s'avança au milieu des flots d'ajoncs et découvrit, après quelques minutes d'actives recherches, deux gentils louveteaux blottis dans un nid de mousse.

Prenant dans ses bras ces charmantes créatures, trop jeunes encore pour inspirer aucune crainte, le cultivateur en question, dont la joie était extrême, courut immédiatement les faire voir à sa femme, qui, ne voulant pas que ces tendres petits êtres restassent à l'abandon, se mit à leur préparer un bon coucher dans une crèche contiguë à sa maison.

Le lendemain matin, N... n'eût rien de plus pressé que d'aller voir les louveteaux.

Quelle ne fut sa pas sa stupéfaction lorsque, en ouvrant la porte de la hutte, il remarqua qu'ils n'y étaient plus et que le toit en était transpercé de part en part.

Les émanations de la brise avaient-elles fait trouver au père et à la mère le lieu où étaient enfermés leurs petits, et étaient-ils venus les y reprendre !

Sans nul doute, ces deux fauves, n'ayant pu défoncer la porte de la crèche, avaient eu la sagacité de pratiquer dans le chaume cette ouverture, par laquelle recouvrer leur progéniture perdue n'avait été pour eux que l'affaire d'un instant.

X... est un enragé buveur qui absorbe chaque soir plus de hocks que son estomac n'en peut contenir.

Hier soir, un de ses amis entre à la brasserie.

— M. X... est-il ici ? demande-t-il au garçon.

— Oui, monsieur, voyez la troisième table au fond.

L'ami revient trouver le garçon quelques instants après.

— Vous vous trompez, garçon, M. X... n'est pas à la table que vous m'indiquez.

ne pleure pas, ô bien-aimé ! Si Bénic t'a ôté la vie, si Bénic a volé ton bien, Bénic n'a pas tout pris, il te reste encore quelque chose, ne pleure pas, ô bien-aimé ! Il te reste encore une croix de pierre, les fleurs roses de la lande et le cœur de tes Bretons.

— Le cœur de tes Bretons, qui ont cherché ton corps, jour et nuit, sans se lasser. Ni les semaines ni les mois n'ont rien pu sur leur âme. Ils l'ont trouvé, enfin, dans les grandes herbes, derrière un murier, à l'endroit où il y a trois bouleaux, deux et un. Bénic croyait l'avoir bien caché là, Bénic croyait l'avoir caché à tous les hommes, mais les Bretons ne sont pas comme tous les hommes, car ils ne savent pas oublier.

— Marquis de Rosmeur, ils ont baisé tes os, ils les ont enveloppés dans leur plus beau lin, ils les ont ensevelis là où la terre fleurit, où le doux rossignol chante les vèpres des morts. Et ils sont tous venus, jusqu'à l'enfant de six mois, te dire qu'ils te resteront fidèles. Car les Bretons ne savent pas oublier. Ils se rappellent encore, ils se rappelleront toujours, de quel sang fut taché le vêtement de Bénic, de Bénic le vagabond, l'ami des juroux, de Bénic le loup cruel, le serpent à venin, l'écolier de Satan.

— Je demande bien pardon à monsieur, c'est que monsieur n'a pas regardé dessous.

### Plus de douleurs !

Lanches (Somme), le 28 octobre 1888. — Je suis heureux de vous annoncer les bons résultats obtenus par votre Baume Victor. Un de mes amis souffrait de douleurs rhumatismales, il a été entièrement guéri par quelques frictions avec le Baume Victor. Une jeune fille souffrait de maux de dents, un peu de coton imbibé de Baume Victor (2 fr. le flacon) dans la dent gâtée a fait disparaître les douleurs aussitôt.

MARCEL WASSE.

#### Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12<sup>e</sup> ANNÉE)

DIMANCHE 24 MARS 1889

à 1 heure 1/2 très précise

### 337<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

Dernier concert de l'abonnement

Avec le concours de

M. ACH. VANDEŒUVRE, VIOLONCELLISTE.

#### Programme.

1. Symphonie en mi bémol (Mozart). — Adagio. — Allegro. — Andante. — Menuetto. — Finale. (Demandée.)
2. Concerto pour violoncelle et orchestre (Vieuxtemps). — Exécuté par M. Vandœuvre. — Première audition.
3. Adieu suprême ! (J. Bordier). — Première audition.
4. Gavotte tirée des ballets du Roy (Lully).
5. A Nocturne (Tchaikowsky). Première audition. — M. Am Springrunnen (Davidoff). Première audition. — Exécutés par M. Vandœuvre.
6. Ouverture de *Torquato Tasso* (Penavaire).

Dimanche 31 mars, clôture de la 12<sup>e</sup> année, Grand Concert extraordinaire, avec le concours de Mme Breiter (violoniste), M. Breiter (pianiste), M. J. Bouhy (de l'Opéra), et les chœurs de la Société Sainte-Cécile.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mars 1889.

Le marché est mauvais, la spéculation à la baisse s'acharne sur les titres de nos sociétés qui cèdent encore du terrain, sous le poids des offres des vendeurs. Seules nos rentes offrent une rigoureuse résistance. Le 3 0/0 s'arrête à 84.95; le 4 1/2 0/0 est à 104.65.

Le Crédit Foncier se négocie à 4.293. A ce cours il se désigne naturellement ainsi que ses obligations pour le emploi des capitaux que la panique a fait retirer de leurs placements habituels.

La Société Générale se négocie à 453. La prochaine assemblée fixée au 29 mars rassurera les actionnaires.

La Banque d'Escompte reste à 505; les porteurs gardent leurs titres et ne se laissent pas influencer par la panique.

L'annonce d'un dividende de 40 francs sur les actions de la Banque de Paris réduit à leur juste valeur les bruits relatifs aux pertes que cette Société a pu subir dans l'affaire des métaux; l'action reprend avec vigueur à 690.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. Le Crédit Lyonnais s'échange à 656.25.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 440. Les statuts de la nouvelle Société ont été approuvés par le ministre des finances. Le nouveau comptoir sera constitué au capital de 40 millions

— Tais-toi, mauvais barz (1), chanteur téméraire. Oses-tu bien ainsi parler d'un grand seigneur? Car Bénic est un grand seigneur. Pour trois mille écus, rien que trois mille écus, Bénic a acheté un domaine, le plus riche de l'évêché de Léon. Il a acheté le château, son donjon et ses tours; les beaux meubles qui venaient de Paris; les tentures de soie tissées dans les grandes Indes; les goblets d'or où le roi de France avait bu. Bénic a tout acheté pour trois mille écus, rien que trois mille écus.

— Il a acheté le parc et les futaies. Il a acheté quinze fermes et leurs bestiaux. Il a acheté les champs et les prairies. Et les moulins qui tournent dans la rivière. Bénic a tout acheté pour trois mille écus, rien que trois mille écus.

— Est-ce tout? — Non vraiment. Il a acheté trois choses encore, pour trois mille écus, rien que trois mille écus.

— Il a acheté l'infamie. Les enfants des Bretons crachent sur la terre où il a passé. Il a acheté le malheur de sa race. Ses fils et ses

(1) Barz, barde. Ce nom est encore usité en Bretagne, bien que le rôle de ceux qui le portent ait beaucoup dégénéré.

avec faculté d'être porté à 80 millions. Les actionnaires auront un droit de préférence dans la proportion d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Le Panama cote 52.

Les obligations des chemins Economiques restent à 369.

## Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 25 Mars 1889

POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE D'OPÉRETTE

## LA BELLE HÉLÈNE

Opérette-bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach.

LE DOCTEUR JOJO, vaudeville en 3 actes, de M. Carré.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Veuillez m'envoyer 2 boîtes *Pilules Gicquel*. J'en ai fait usage ce printemps, et je m'en suis bien trouvé: les maux de tête, le manque d'appétit, les lourdeurs d'estomac ont bien vite disparu. Fleury, instituteur à Orchamps (Doubs). 1 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

## BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

Eviter les contrefaçons

## LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

## Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

petits-fils mourront dans leurs berceaux. Il a acheté la perte de son âme. Dans l'enfer, l'assassin, le voleur !

— Tais-toi, mauvais barz, chanteur téméraire ! Oses-tu bien ainsi parler d'un grand seigneur? Car Bénic est un grand seigneur. Il a lavé ses mains et son visage. Il a nettoyé sa chevelure. Il a brûlé sa casaque et sa hotte. Il a jeté à son chien les croûtes de son bissac. Dans la rivière, il a jeté ses outils. Est-ce tout? Non vraiment. Voilà le reste. Plouf ! il a jeté au vent le nom de son père.

— Tu vas te faire noble, toi, Bénic ! Tu vas commencer une lignée ! Toi qui baptise ta race avec du sang ! Ah ! ah ! parce qu'il loge dans son nid, l'épervier ne remplace pas l'oiseau, le bel oiseau dont il a mangé le cœur...

— Chut ! taisez-vous, gens de Plouédic ! Gens de Plouédic, taisez-vous. Ou, si vous voulez parler, dites seulement : Monseigneur ! Laissez libre le milieu du chemin. Saluez, payans. Bourgeois, saluez bas. Bénic se passe bien du roi. Tout seul, il s'est fait gentilhomme.

— Il est maintenant M. de Kerdu... »

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LEGEARD

Les créanciers de la faillite du sieur Legeard, Emmanuel, marchand de cercles à Montreuil-Bellay, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 2 avril 1889, à neuf heures et demie du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Pour extrait,  
(165) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, 27.

**VENTE**  
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE  
**D'une Maison**  
ET DIVERSES  
**Pièces de terre labourable et Vigne**

Il sera procédé, le MARDI SEIZE AVRIL mil huit cent quatre-vingt-neuf, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après :

DÉSIGNATION  
des Biens à Vendre  
Commune d'Antoigné (M.-et-L.)  
5<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Le Coteau-de-Lernay, en vigne, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au nord Paschèvre, au midi divers aboutants, au levant le chemin de Lernay à Lafond et au couchant Maistreau.

2<sup>o</sup> Les Chauffaux, en vigne, contenant onze ares, joignant au nord Dalibon, au midi Milon, au levant Dallert et au couchant Chevalier.

3<sup>o</sup> La Croix-Chamaillard, en vigne rouge, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord Boussey, au levant Migeon, au couchant Pierre Maslard et moulin.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

M<sup>me</sup> veuve BRARD, poursuivante, s'est réservée la faculté de modifier le lotissement et les mises à prix ci-dessus jusqu'au jour de l'adjudication.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M<sup>me</sup> Rose Doyen, propriétaire, veuve de M. Louis Brard, demeurant à Montreuil-Bellay, ayant pour avoué M<sup>e</sup> ARDOUIN, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Bressuire, demeurant dite ville, rue Duguesclin, n<sup>o</sup> 27, sur le sieur Eugène Daruanville, cultivateur, et dame Louise Allard, son épouse, demeurant ensemble aux Sables-de-Lernay, commune de Saint-Martin-de-Sanzais, suivant exploits de Girard, huissier à Thouars, en date du dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, les deux visés, enregistrés et

transcrits au bureau des hypothèques de Bressuire, le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 19, numéro 16, et au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 44, numéro 32.

Il est ici observé, en conformité de l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M<sup>e</sup> ARDOUIN, avoué poursuivant.

A Bressuire, le sept mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Signé : ARDOUIN, avoué.

Enregistré à Bressuire, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 81, case 6.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : JOUBERT.

Etude M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Pour cause de cessation de culture.

Le Dimanche 24 mars 1889, à midi, et Dimanche suivant s'il y a lieu,

Dans une maison située à Coulon, commune d'Antoigné, appartenant à M. ECOT,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente mobilière, aux enchères publiques, des bestiaux et instruments aratoires servant à l'exploitation de la ferme cultivée par les époux MAINGRET.

On vendra notamment :

Deux bœufs, deux taureaux, deux chevaux, quatre vaches, deux veaux, deux truies, plusieurs charrettes, charrues, versoir, herbes, équipages de chevaux, animaux de basse-cour, moulin à vanner et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent. (282)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1889,  
UNE  
**MAISON D'HABITATION**

Située rue de l'Abreuvoir,  
Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur  
Avec vastes Magasins, Caves,  
R. mises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, sport à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28.

**MAISON A LOUER**  
Rue Haute-Saint-Pierre, 35  
Les réparations seront faites.  
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

**A CÉDER**  
**PETIT MAGASIN**  
Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles  
RUE de BORDEAUX, 24.

**MAISON BOURGUIGNON**

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la coupe de la lingerie militaire.

ON DEMANDE également des Ouvrières mécaniciennes.

**A VENDRE**

Un TRICYCLE Peugeot, n<sup>o</sup> 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

**AVIS**

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.  
S'adresser à l'Usine. (259)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,  
Guéris par

**LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelles

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

**SULFATES DE CUIVRE**

DE QUALITÉ EXTRA

Pour TRAITEMENT de la VIGNE à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :  
A. COURTET, rue Daillé SAUMUR

**Prairie du Buteau**

M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle prairie du Buteau, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 4<sup>er</sup> avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

**A VENDRE**  
**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS  
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages.  
S'adresser au bureau du journal.

**MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS**

**Lépiciet et Collmann**

Rue de Montreuil, 119, Paris  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS  
12 Médailles d'or et autres

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Collmann, est en ce moment à Saumur.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole  
(34<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures  
ADMINISTRATION : 15, RUE DE Tournon, PARIS  
Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	85 10	ACTIONS	
3 0/0 amortissable	88 70	Banque de France	3830
4 1/2 1883	104 75	Banque d'Escompte	501 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	136 25
Oblig. 1855-60 3 0/0	528	Crédit Foncier	1310
— 1865 4 0/0	521 25	Crédit Industriel et Commercial	590
— 1869 3 0/0	413	Crédit Lyonnais	655
— 1871 3 0/0	403	Crédit Mobilier	390
— 1875 4 0/0	526	Dépôts et Comptes courants	595
— 1876 4 0/0	522 50	Société Générale	450
— 1886 3 0/0	390	Est	820
Bons de liquidation	528	Paris-Lyon-Méditerranée	1365
		Midi	1185
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Nord	1760
		Orléans	1390
		Ouest	965
		Compagnie parisienne du Gaz	1425
		Transatlantique	590
		Canal de Panama	52 50
		— Suez	2241 25
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	384
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	475
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	467
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	386
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	468
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	402
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	410
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	412
		Nord 3 0/0 r. à 500	414 75
		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	412 50
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	412
		VALEURS DIVERSES	
		OBLIGATIONS	
		Compagnie parisienne du Gaz	517 50
		U <sup>e</sup> Transatlantique 3 0/0 r. à 500	315
		Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	67
		— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	65
		— obligations à lots	145
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	600
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	104
		— 1870 5 0/0	102
		— 1884 5 0/0	103 30
		— 1889 4 0/0	92 50